

## À TOUS MES RENDEZ-VOUS DE SANTÉ, J'APPORTE MES PAPIERS D'IDENTITÉ POUR AIDER LES SOIGNANTS À MIEUX ME SOIGNER !



### À CHAQUE RENDEZ-VOUS

À chaque rendez-vous (à l'hôpital, au cabinet de radiologie, chez mon médecin généraliste, au laboratoire d'analyse médicale...), je commence par présenter ma pièce d'identité à jour (carte d'identité, passeport) avec ma carte vitale.



### JE VÉRIFIE MON IDENTITÉ

Je vérifie mon identité sur les documents médicaux (dossier, bracelet, étiquette...) et je signale les erreurs sur mon nom de naissance, mes prénoms, ma date de naissance, mes coordonnées, etc.



### À TOUT MOMENT, JE RÉPONDS AUX QUESTIONS

À tout moment, je réponds aux questions des soignants sur mon identité pour qu'ils puissent me donner le bon diagnostic et le bon traitement.

**Une erreur d'identité = un risque d'erreur médicale !**



### À PARTIR DE JANVIER 2021, JE SUIS IDENTIFIÉ

À partir de janvier 2021, je suis identifié dans mes soins grâce à l'Identifiant National de Santé, un identifiant national unique pour chaque personne. Rien ne change pour moi, je continue à présenter ma pièce d'identité à chaque professionnel de santé.



### AVEC MON IDENTITÉ

Avec mon identité, les professionnels de santé qui s'occupent de moi, et uniquement eux, peuvent accéder à mes données de santé et les partager.

ARTICLE L162-21 DU CODE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE « [...] Dans ces établissements de santé, il peut être demandé à l'assuré d'attester auprès des services administratifs de son identité, à l'occasion des soins qui lui sont dispensés, par la production d'un titre d'identité comportant sa photographie. »